



AVIS A LA POPULATION

Suite au verso

→ ARRETE MUNICIPAL « ZONE 30 » :

Les travaux d'aménagement du carrefour de Petit-Wingen sont partiellement terminés, il reste encore les espaces verts et l'abri bus à mettre en place.

La circulation est règlementée par un arrêté municipal signé le 8 août 2017 qui stipule : « La circulation est limitée à 30 km/h sur la rue des Vosges à partir du croisement avec la rue Haute-Montée vers Petit-Wingen, rue Haute-Montée, rue des Châteaux-Forts, rue des Jardins, rue des Sapins, Chemin des Bosquets, rue des Sorbiers des Oiseleurs et route de Climbach en sortant jusqu'au panneau fin de zone 30. »

La commune reste à votre écoute et vous remercie de respecter ces dispositions.

→ ARRETE MUNICIPAL « CHEMIN FORESTIER INTERCOMMUNAL » :

Les Communes de Lembach, Climbach et Wingen ont créé un chemin forestier intercommunal au lieu-dit Jungenwald afin de permettre une bonne exploitation des bois dans ce secteur de forêt.

Un arrêté municipal a été pris le 9 août 2017, en voici les dispositions : « La circulation est totalement interdite à tous véhicules sur le tronçon de chemin forestier nouvellement créé desservant le canton du Jungenwald et traversant les parcelles forestières n° 12, 13, 14, 15 et 16 situées sur le ban communal de WINGEN. »

Seuls seront autorisés à circuler sur cette piste les véhicules nécessaires à l'exploitation forestière, les chasseurs, les agents de l'Office National des Forêts.

→ LE SANCTUAIRE NATURE DE WINGEN :

Le Parc Naturel des Vosges du Nord, dans le cadre du carnet du Parc, propose une visite guidée le **vendredi 25 août 2017 de 14h30 à 16h30.**

Une forêt qui a poussé toute seule et n'a eu besoin de personne. Ce genre de situation est assez rare dans notre région et c'est pour découvrir ce prodige de la nature que vous êtes invités à visiter notre Sanctuaire Nature.

Animateur : Jean-Claude GENOT / chaussures de marche/ gratuit / RDV : Restaurant Hohenbourg 2, rue des Châteaux-Forts.

Venez nombreux découvrir ce site et cette particularité de Wingen !

→ RANDONNEE GASTRONOMIQUE

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Wingen organise la 9^{ème} Randonnée Gastronomique Forêts et Terroir qui aura lieu le **Dimanche 10 septembre 2017** (flyers d'inscription disponibles auprès de l'Amicale ou à la mairie).

Pour les personnes ne souhaitant pas marcher, nous vous informons qu'il est possible de prendre le repas de midi sous le chapiteau au parking du restaurant Billmann : Bouchées à la Reine + 1 verre de vin + dessert au fruit de saison au prix de 12 € à partir de 11 h 30 avec un accompagnement musical.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir remplir le talon-réponse ci-dessous et l'apporter à la mairie avant le mardi 5 septembre 2017.

Pour toute question complémentaire, veuillez téléphoner en mairie au 03.88.94.40.25.

✂-----
TALON-REPONSE REPAS DE MIDI

Je soussigné (e) _____
souhaite prendre le repas de midi de la randonnée gastronomique le 10 septembre 2017.

Nombre de personne (s) _____ x 12 € = _____ €

Veillez joindre le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wingen.

→ **SERVICES DES IMPOTS:**

Pour un meilleur service, l'accueil dans votre Centre des Finances Publiques de Wissembourg évolue. Pour vos questions complexes, pensez désormais à prendre RDV, 3 solutions :

- sur le site internet www.impots.gouv.fr via votre espace personnel
- par courriel à sjp-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr
- par téléphone au 03.88.54.18.90.

Cette formule évite l'attente au guichet, les déplacements inutiles et permet d'apporter des réponses plus personnalisées. Les simples démarches consistant à déposer un paiement ou un formulaire sans solliciter de conseil ou d'explication continueront à s'effectuer au guichet au fil de l'eau.

→ **ORDURES MENAGERES – INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Commande de bacs :

- NOUVEAUTE : désormais, les bacs de tri sont à commander directement auprès de la communauté de communes qui se chargera de faire suivre la commande au SMICTOM. Ainsi, les abonnés auront un seul interlocuteur pour commander ses poubelles : la communauté de communes.
- Un seul bon de commande (ci-joint) pour les commandes de bacs à déchets résiduels, de bacs de tri ou de composteurs.
- Pour les poubelles brunes et les composteurs : les abonnés peuvent directement compléter le bon de commande et récupérer leur commande lors des permanences à la communauté de communes (cf ci-dessous).
- Pour rappel, les bacs de tri sont livrés à domicile par le SMICTOM.

Permanences puçage et livraison des commandes :

- Pour le puçage des bacs et la livraison des commandes, il n'y a plus de permanences à Star Auto les mercredis après-midi.
- Désormais, les habitants peuvent directement venir à la communauté de communes pour acheter et récupérer les bacs, composteurs ou faire pucer leur bac les lundis après-midi de 14h à 18h, les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi matin de 9h à 12h.

Serrure :

- Les serrures sont faites pour les bacs de marque Weber vendus par la communauté de communes. Elles s'adaptent mal sur les autres bacs. Aussi, pour ceux qui le souhaitent, il est recommandé d'acheter un nouveau bac directement équipé d'une serrure.

Formulaire de changement de situation :

- Merci d'utiliser la nouvelle version à jour en pièce jointe. Quelques modifications ont été apportées.

Bac avec couvercle jaune :

- Les bacs avec couvercle jaune sont réservés au tri (couleur réglementée au niveau national). Si les abonnés achètent leur bac en commerce, il ne faut donc pas en acheter avec un couvercle jaune. Pour les abonnés qui utilisent malgré tout un tel bac, il s'agit de coller un autocollant « bac à déchets ménagers résiduels » disponible à la communauté de communes.

Reprise des anciens bacs :

- Les abonnés qui achètent un nouveau bac et souhaitent se débarrasser de leur ancien bac : les déchetteries ne le prennent pas. Les abonnés peuvent le rapporter à la communauté de communes qui les stocke et les valorisera. Le bac doit être apporté propre.

Informations sur le site internet :

- Le bon de commande et le formulaire de changement de situation sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes : <http://www.sauer-pechelbronn.fr/ordures-menageres/>
- Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Christine NONNENMACHER au 03.88.90.77.64.

Le Maire